



Conseil Municipal de Ribaute les Tavernes Procès-Verbal de la Séance du 27 février 2024

L'an deux mille vingt-trois, **le 19 décembre à 19h**, le Conseil Municipal de Ribaute les Tavernes, régulièrement convoqué le 20 février 2024, s'est réuni, sous la Présidence de **Monsieur Frédéric ITIER**, Maire.

Présents : ITIER Frédéric POMARET Richard COMBEMALE Pierre-Marie BRAGA Frédéric D'HAYER Fabien BECK Marjorie SPITZ Françoise GISBERT Pierre COULOMB Any MAINGOUTAUD Rodolphe DOMINGUES Pépito JABOULAY Marie ITIER Nadège OSTALRICH Christophe (arrivé à 19h23) RAIBAUD Joëlle (arrivée à 19h37)

Absents : MAURIN Vincent COUDEYRE Nelly NEVEU Magali

Pouvoirs : COUDEYRE Nelly à BRAGA Frédéric

Le quorum étant atteint, le Conseil peut, conformément au Code Général de la fonction publique, valablement délibérer.

Nomination du Secrétaire de séance : Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal nomme, **à l'unanimité**, M. Pierre GISBERT pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2023 : Monsieur le Maire demande aux membres s'ils ont des questions ou des observations concernant le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2023. Aucune remarque n'étant formulée, Monsieur le Maire propose de passer au vote. Le Conseil Municipal approuve, **à l'unanimité**, le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2023.

Le procès-verbal est signé par le Président et le secrétaire.

Points à l'ordre du jour :

1. Délibération instaurant les cycles de travail

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal un courrier de la Préfecture du 2 octobre 2023 concernant la délibération fixant les cycles de travail. Il informe le Conseil Municipal que le Comité technique du Centre de gestion a émis un avis favorable en date du 22 décembre 2023.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de fixer les cycles de travail de la façon suivante :

Service administratif et service technique :

Nombre total de jours sur l'année	365
Repos hebdomadaires : 2 jours x 52 semaines	- 104
Congés annuels : 5 fois les obligations hebdomadaires de travail	- 25
Jours fériés	- 8
Nombre de jours travaillés	= 228
Nombre de jours travaillées = Nb de jours x 7 heures	1 596 heures arrondi à 1 600 heures
+ Journée de solidarité	+ 7 heures
Total en heures :	1 607 heures

Service Education (écoles, cantine, garderie) :

Les agents du service éducation ont des horaires annualisés pour un total d'heures de 1 607 réparties sur l'année en fonction des vacances scolaires.

2. Convention de prise en charge et de gestion des chats libres

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire propose au conseil Municipal de renouveler la convention de prise en charge et de la gestion de colonie de chats libres avec la Fondation d'entreprise CLARA du groupe SACPA.

Considérant l'intérêt pour la Commune de mener une politique durable et respectueuse de la condition animale et de l'environnement, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire à signer cette convention pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

3. Instauration d'une amende administrative pour les dépôts sauvages de déchets

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est constaté régulièrement une augmentation des dépôts sauvages, d'abandon d'ordures et de déchets de toute sorte. Des personnes indécates se débarrassent de leurs déchets divers au lieu d'utiliser les conteneurs appropriés mis à leur disposition ou de se rendre à la déchetterie. Ces contrevenants portent ainsi atteinte à la salubrité à l'environnement et à la propreté de la Commune. Il propose, afin de dissuader ces contrevenants, d'instaurer une amende administrative.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide d'instaurer une amende administrative pour les dépôts sauvages de déchets. Le montant de cette amende sera proportionnel au volume du dépôt sauvage, à savoir :

- Dépôt sauvage de 0 à 2 m³ : 600 €
- Dépôt sauvage de 2 à 6 m³ : 1 200 €
- Dépôt sauvage au-delà de 6 m³ : 2 400 €

Dans le cas où l'auteur du dépôt est une personne morale, ces montants sont multipliés par trois.

Arrivé de Monsieur OSTALRICH Christophe

4. Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} Classe

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} Classe suite au changement de grade d'un agent.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** décide la création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} Classe.

5. Instauration prime pouvoir achat exceptionnelle

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée du décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 qui institue une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire en faveur des agents publics territoriaux.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide d'instituer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle. Pour chaque niveau de rémunération prévu par le barème, le montant de la prime est fixé à la moitié du montant maximum de la prime du pouvoir d'achat. Elle sera allouée à compter du 1^{er} mars aux fonctionnaires titulaires et stagiaires qui remplissent les conditions fixées dans le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023.

Arrivée de Madame RAIBAUD Joëlle

6. Déclassement d'une partie du Chemin rural perpendiculaire à la Rue de la Montagnade et qui forme impasse

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 15 juin 2023 lançant l'enquête publique pour le déclassement d'une voie. Il précise que des aménagements ont été construits depuis une trentaine d'année par des riverains sur l'emprise du Chemin rural perpendiculaire à la Rue de la Montagnade et qui forme impasse. Ce déclassement, puis la vente de cette partie de chemin reste le seul moyen de régularisation du dossier avec M. et Mme DIEULEVEUT. Il précise également que pour déclasser cette partie de Chemin, une enquête publique a été réalisée du 1^{er} au 18 décembre 2023. Le Commissaire enquêteur a clôturé le registre d'enquête le 14 janvier 2024 qui comportait une seule observation et a émis un favorable.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, après avoir délibéré, décide :

- le déclassement d'une partie du Chemin rural perpendiculaire à la rue de la Montagnade et qui forme impasse,
- que dans un deuxième temps, cette partie de voie sera cédée à M. et Mme DIEULEVEUT,
- que les frais afférents à cette affaire seront à la charge des acquéreurs.

7. Déclassement et échange d'une partie de la voie communale n° 113 au lieu-dit Mas Icard

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 25 octobre 2023 lançant l'enquête publique pour le déclassement d'une partie de la voie communale n° 113 au lieu-dit Mas Icard. Il précise que ce bien n'est plus affecté à l'usage direct du public dans la mesure où il traverse une propriété privée. La continuité de ce chemin n'est pas remise en cause car il existe un autre chemin le long de la propriété BONNAL, Il précise également que pour déclasser cette partie de Chemin, une enquête publique a été réalisée du 1^{er} au 18 décembre 2023. Le Commissaire enquêteur a clôturé le registre d'enquête le 14 janvier 2024 qui ne comportait pas d'observation et a émis un favorable.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, après avoir délibéré, décide :

- le déclassement d'une partie de la voie communale n° 113 au lieu-dit Mas Icard,
- de procéder à un échange entre la Commune et les héritiers de M. BONNAL
- que les frais afférents à cette affaire seront à la charge des héritiers de M. BONNAL.

8. Demande de subvention au titre des amendes de police 2024

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet d'aménagement des trottoirs de l'Avenue des Glycines pour améliorer la sécurité routière.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve le projet d'aménagement des trottoirs de l'Avenue des Glycines et sollicite une subvention au Conseil Départemental du Gard au titre des amendes de police 2024.

9. Demande de l'ASL « Lou Grès » pour la reprise des parties communes du lotissement

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande du Président de l'Association Syndicale du Lotissement « Lou Grès » qui sollicite le Conseil Municipal pour la reprise des parties communes de leur lotissement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant qu'il y a d'autres espaces communs de lotissements plus anciens à intégrer dans le domaine communal, **à l'unanimité**, donne un avis défavorable à cette proposition.

10. Avancement projet aménagement futur complexe sportif

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. CHAPON du cabinet ICS a refait le devis pour l'aménagement du futur complexe sportif. Le montant HT des travaux s'élève désormais, pour la phase n°1) à 2 095 500 €. Ce devis comprend le terrassement général, les aménagements extérieur (parking et cheminement piéton), le terrain de foot, les réseaux humides, les réseaux secs, l'éclairage du terrain de foot et des espaces communs, les espaces verts et la construction d'un vestiaire de foot. La phase n° 2 s'élève à 652 000 € HT. Elle comprend le terrain de tennis, le terrain de boules, les réseaux divers, l'éclairage des terrains de tennis et du terrain de boules, la construction d'un club house pour les terrains de tennis et la transformation du local des services techniques en terrain de boules couvert. Il précise qu'une rencontre a eu lieu avec Monsieur le sous-préfet le 16 février qui a préconisé de diviser les travaux en plusieurs tranches pour avoir davantage de subventions. Il a proposé de se réunir à nouveaux avec tous les partenaires financiers afin de faire le point sur le financement de ce dossier.

Communications du Maire :

Demande de Mme LIMONET

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un courrier de Mme LIMONET qui souhaite acquérir une partie du Chemin rural perpendiculaire à la Rue de la Montagnade. Une enquête publique vient d'être réalisée pour la cession d'une partie de ce chemin à M. et Mme DIEULEVEUT. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et considérant qu'il serait nécessaire de refaire une enquête publique et de constituer une servitude, donne un avis défavorable à cette demande.

Travaux d'aménagement cabinet dentaire

Monsieur Pierre GISBERT informe le Conseil Municipal qu'il a convenu avec Mme BLONDIN, dentiste des travaux qui doivent être entrepris à l'ancien bureau de poste pour agrandir le cabinet dentaire. Les devis sont en cours de réalisation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Dernier feuillet

Liste récapitulative des délibérations de la séance du 27 février 2024 :

Délibération n°	Objet	Approuvée
DE_2024_02_01	Délibération instaurant les cycles de travail	à l'unanimité
DE_2024_02_02	Convention de prise en charge et gestion de colonies de chats libres	à l'unanimité
DE_2024_02_03	Dépôts sauvages de déchets. Délibération instaurant une amende administrative	à l'unanimité
DE_2024_02_04	Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} Classe	à l'unanimité
DE_2024_02_05	Délibération instituant la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle	à l'unanimité
DE_2024_02_06	Déclassement d'une partie du Chemin Rural perpendiculaire à la rue de la Montagnade et qui forme impasse	à l'unanimité
DE_2024_02_07	Déclassement et échange d'une partie de la voie communale n° 113 au lieu-dit Mas Icard	à l'unanimité
DE_2024_02_08	Demande de subvention au titre des amendes de police 2024	à l'unanimité

Membres Présents : ITIER Frédéric POMARET Richard COMBEMALE Pierre-Marie BRAGA Frédéric D'HAYER Fabien BECK Marjorie SPITZ Françoise GISBERT Pierre COULOMB Any MAINGOUTAUD Rodolphe DOMINGUES Pépito JABOULAY Marie ITIER Nadège OSTALRICH Christophe (arrivé à 19h23) RAIBAUD Joëlle (arrivée à 19h37)

Le Maire, Frédéric ITIER



Le Secrétaire, Pierre GISBERT

